

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECCQ, absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Catherine DREZET donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-072

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 7

EAU ASSAINISSEMENT RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DE DAHOUET (PLENEUF-VAL-ANDRE) – PROGRAMME DE TRAVAUX

Les réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le secteur de Dahouet à Pléneuf Val André sont dans un état très dégradé. Le poste de relèvement des eaux usées du secteur du Mocquetet nécessite également d'être remplacé.

Ainsi, un programme de travaux est envisagé sur trois ans pour permettre de réhabiliter les réseaux d'usées et d'eau potable et de créer un nouveau poste de relèvement des eaux usées en lieu et place de l'ancien poste non sécurisé afin de limiter l'apport d'eaux claires parasites dans l'ouvrage d'assainissement. Ce programme est décomposé de la manière suivante :

- Tranche 1 (2023-2024) : travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées poreux ou fissuré sur 820 ml et renouvellement du réseau d'eau potable sur 520 ml sur le quai des Terre Neuvas ;
- Tranche 2 (2024-2025) : travaux de création d'un nouveau poste de relèvement avec tamponnage (mise en conformité et sécurisation) sous le parking du quai des Terre Neuvas et travaux de renouvellement et extension du réseau de refoulement /gravitaire d'eaux usées (1650 ml) et renouvellement du réseau d'eau potable (700 ml) sur les rues du Port, du Minihy et de la Cour.

Ce calendrier de réalisation est prévisionnel.

L'ensemble de cette opération a été estimé financièrement de la manière suivante :

	Eaux usées	Eau potable
Tranche 1	353 000	177 000
Tranche 2	1 125 000	133 000
Total € HT	1 478 000	310 000

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le secteur de Dahouet tel que présenté ci-dessus,
- FIXE l'enveloppe financière affectée à ces travaux à :
 - 1 478 000 € HT (valeur mai 2023) pour la partie eaux usées,
 - 310 000 € HT (valeur mai 2023) pour la partie eau potable,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

1 JUN 2023

1 JUN 2023

Pour le Président
Par déléguation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale